

**LOI N°018-2020/AN**

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-019/PRES DU 30 DECEMBRE 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU PRET N°2000003106 ET DE DON N°2000003108 SIGNE A ROME, EN ITALIE, LE 21 OCTOBRE 2019 ET A OUAGADOUGOU, AU BURKINA FASO, LE 04 NOVEMBRE 2019 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE, POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AUX FILIERES AGRICOLES DANS LES REGIONS DU SUD-OUEST, DES HAUTS-BASSINS, DES CASCADES ET DE LA BOUCLE DU MOUHOUN**

# L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 12 mai 2020  
et adopté la loi dont la teneur suit :

**Article 1 :**

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-019/PRES du 30 décembre 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du prêt n°2000003106 et de don n°2000003108 signé à Rome, en Italie, le 21 octobre 2019 et à Ouagadougou, au Burkina Faso, le 04 novembre 2019 entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole, pour le financement du projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun.

**Article 2 :**

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique  
à Ouagadougou, le 12 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée  
nationale, le Cinquième Vice-président

**Abdoulaye MOSSE**



Le Secrétaire de séance

**Ataouegue Joël AOUE**